

Indicateur n° 3-3 : Proportion de bénéficiaires de l'APA vivant à domicile selon le niveau de dépendance.

Finalité : faire croître la part de personnes âgées dépendantes vivant à domicile est l'une des ambitions affichées par le Gouvernement dans le cadre des réflexions sur l'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie. L'objectif est de permettre à ces personnes de s'assurer une certaine autonomie au quotidien en leur fournissant les aides humaines, techniques et en aménagement de leur logement nécessaires. Sans méconnaître la diversité des situations, cet objectif s'applique à l'ensemble des personnes dépendantes, y compris celles appartenant au GIR 1.

Résultats :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif
GIR1	20%	22%	22%	23%	24%	20%	Augmentation
GIR2	41%	40%	39%	40%	40%	40%	
GIR3	63%	65%	65%	66%	67%	68%	
GIR4	73%	74%	76%	77%	78%	79%	
Total	57%	58%	59%	60%	61%	62%	

Source : DREES.

La proportion de bénéficiaires de l'APA vivant à domicile a augmenté de 5 points entre 2003 et 2008, passant de 57 % à 62 %. Cette évolution est en premier lieu liée à la forte hausse du nombre de bénéficiaires vivant à domicile répertoriés en GIR 4, qui a crû de 68 % entre 2003 et 2008. Ainsi, en 2008, près de 80 % des bénéficiaires de l'APA du GIR 4 vivaient à domicile, contre 73 % en 2003. Ceci s'explique par le fait que les personnes appartenant au GIR 4 sont les moins dépendantes, ce qui facilite le maintien à domicile.

Toutefois, une analyse par GIR montre que chacun des groupes a contribué à la hausse globale, à l'exception du GIR 1, qui rassemble les personnes nécessitant une présence continue d'intervenants et pour lequel la part semble se stabiliser autour de 20 %.

L'augmentation de la proportion de bénéficiaires de l'APA vivant à domicile s'inscrit pleinement dans l'objectif de garantir à chaque personne dépendante la faculté de demeurer sur son lieu de vie habituel (ou dans un autre logement de son choix) à une double condition : qu'elle en exprime le désir, tout d'abord, et que, ensuite, son état de dépendance le lui permette. En concentrant l'accès aux établissements pour personnes âgées sur les cas les plus lourds, elle vise également à mieux réguler le coût élevé d'un hébergement dans une structure d'accueil pour les différents financeurs (assurance-maladie, conseils généraux).

Précisions méthodologiques : le ratio est calculé en prenant au numérateur le nombre de bénéficiaires de l'APA vivant à domicile et au dénominateur le nombre total de bénéficiaires de l'APA. Pour des précisions concernant l'allocation personnalisée d'autonomie, se reporter à l'indicateur de cadrage n° 3.